

COMMISSION PARITAIRE
RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2013

La Commission paritaire de l'IEP de Paris, réunie le lundi 17 juin à 18 heures en salle François-Goguel :

- A désigné, à l'unanimité, M. Robert Skippon comme représentant provisoire des élus enseignants de la Commission paritaire auprès du groupe de travail amené à réformer les statuts de Sciences Po et a décidé, de reporter l'élection du président enseignant de la Commission paritaire à la prochaine séance ;
- a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur l'exclusivité des procédures entre la procédure d'examen et la procédure internationale pour l'admission au Collège universitaire ;
- a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur l'exclusivité des procédures entre la procédure examen et les procédures double diplôme entre Sciences Po et Paris 1, Paris 4 et Paris 6 pour l'admission au Collège universitaire ;
- a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur la distinction des dossiers de candidatures pour les doubles diplômes internationaux, avec l'université Columbia, UBC, UCL, Keio et les programmes du Collège pour l'admission au Collège universitaire ;
- a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur l'harmonisation de la procédure de dérogation accordée à Bac plus un +1 pour l'admission au Collège universitaire ;
- a émis un avis favorable, par 14 voix pour et 2 abstentions, sur la suppression de l'épreuve orale de langue pour l'admission au Collège universitaire ;
- a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur la modification du barème des droits d'inscriptions applicable au double diplôme Sciences Po-HEC ;
- a adopté, à l'unanimité, sous réserve de modifications, le procès verbal de la séance du 21 mai 2013.